



PROVINCE DE LIEGE COMMUNE DE JALHAY ARRONDISSEMENT DE VERVIERS

**ARRETE DE POLICE CONCERNANT ET REGLEMENTANT LA CIRCULATION DES
VEHICULES A JALHAY chemin de Gossomé suite au placement d'un conteneur.**

Le Bourgmestre,

- Vu la demande de Monsieur Josy MOUREAU – 0479/31 63 39 – josy.moureau@hotmail.com en date du 02/10/2024
- Vu le placement d'un conteneur dans un chemin assez étroit près de son domicile;
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière;
- Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant la tutelle sur les communes de la Région Wallonne, en ses articles LI 133-1° et LI 133-2;
- Vu les articles 134 et 135 de la nouvelle loi communale;
- Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière;
- Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière;
- Vu l' Arrêté Ministériel du 07/05/99 relatif à la signalisation des travaux et obstacles sur la voie publique;

ARRETE

Art. 1: Fermeture de la chaussée

A partir du 04/10/2024 à 08h00 jusqu'au 23/10/2024 à 18h00 le chemin n° 48 sera fermé à la circulation depuis son intersection avec la rue des Fosses jusqu'à son intersection avec le chemin de Gossomé

Art. 2 : Ces mesures seront matérialisées par des panneaux conformes, (signaux C3 et F45c) bien éclairés s'il échet.

Art. 3 : Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi.

Art. 4 : Expédition de la présente sera transmise à:

- Monsieur le Procureur du Roi/sect.Roulage de Verviers,
- Monsieur le Commissaire dirigeant les services d'intervention de la Zone des Fagnes
- au Cdt de la zone de Secours n° 4
- notre service des Travaux
- notre police locale.

Jalhay, le 03 octobre 2024

Par délégation,

Michel PAROTTE
Echevin

